

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77005

Objet
**Aménagement d'espaces
verts et sportifs dans
le marais de Pousseau
- 1ere tranche -**

DATE DE CONVOCATION

8 juillet 1977

DATE D'AFFICHAGE

8 juillet 1977

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 27

Nombre de votants 27

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix sept
le douze juillet à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LIS,
BOUCHET, LACHAUD, BOUTET, PAPEAU, COLLE, TAP, VIAUD, POUMAILLOUX,
POUGET, MONTRON, NAULIN, MAURELLET, FABER, BOISARD, GUICHAOUA,
BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, DUFÉIL, Mme TACQUET, MM. PELLETIER,
CABAL.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Le rapporteur expose à l'assemblée que la municipalité
a consulté un certain nombre d'entreprises locales le 22
octobre 1976 pour l'exécution des travaux préalables à
l'aménagement d'espaces verts et sportifs dans la zone
remblayée du Marais de Pousseau.

L'offre la plus avantageuse a été faite par la Société
de Travaux Publics Raymond RABNE, mais les travaux n'ont
pu être réalisés comme prévu pour le 15 Décembre 1976
du fait des mauvaises conditions météorologiques.

Il est désormais possible d'exécuter ces travaux
(durant la période estivale) et il peut être envisagé de
conclure avec l'entreprise un marché négocié pour leur
réalisation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé du Rapporteur,

DÉCIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier
Adjoint par délégation à signer un marché négocié avec la
Société de Travaux Publics Raymond RABNE inscrite au
registre du Commerce de MARENNES sous le N° 61 B 6 et à
L' I. N. S. S. S. sous le N° 345 17 306 0001 pour l'exécution
des travaux préalables à l'aménagement d'espaces verts et
sportifs dans le marais de Pousseau en application des
dispositions de l'article 309 modifié du livre III du code

des Marchés Publics, du décret n° 76-80 du 21 Janvier 1976 et les textes subséquents.

- que le montant du marché est fixé à la somme de 141 215,40 F (CENT QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENT CINQUANTE CINQ FRANCS QUARANTE DEUX) dont P.V.A. 21.000,40 F au % ux de 17,6 %, le montant hors taxe s'élevant à la somme de 119 775,00 F (CENT DIX NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE DEUX FRANCS).

- que la dépense correspondante sera imputée sur le Chapitre 37-1 Article 235 du budget primitif de l'exercice 1977, section "Investissements".

Fait et délibéré, les jours et en susdits.
Ont signé au registre, M. Les membres présents.

Pour EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le 29 JUIL 1977

Le Sous-Préfet

Pour le Maire

Le Sous-Préfet de Rochefort

G. MOYON